



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 675
Date : 08 AOUT 2025

Mis en ligne le :

08 AOUT 2025

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-650
Raccordement du réseau eaux pluviales

Lieu : 31 Avenue Font Ségugne

Durée : Du 19 au 30 août 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-650 du 22 juillet 2025 portant réglementation de circulation à la société TTS pour des travaux de raccordement du réseau eaux pluviales, au 31 avenue Font Ségugne, jusqu'au 18 août 2025 ;

Considérant la demande, en date du 1^{er} août 2025, de la société TTS - sise 143 rue Eugène Schneider – ZA Les Chabauds à 13320 Bouc Bel Air, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux, jusqu'au 30 août 2025 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-650 du 22 juillet 2025 sont prorogées jusqu'au 30 août 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports.



Loïc GACHON,
Maire de Vitrolles

"POUR LE MAIRE"
PREMIER ADJOINT